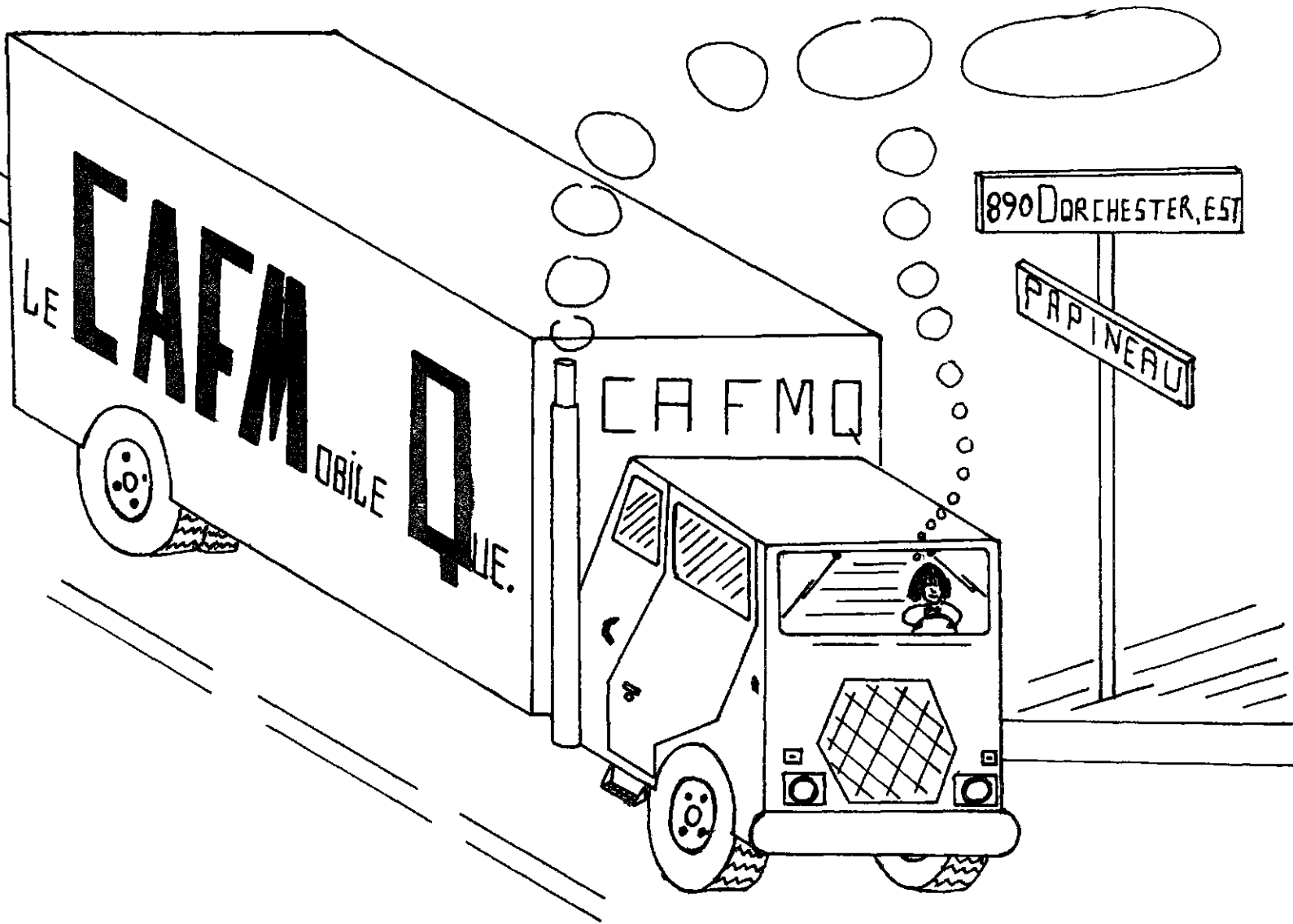


# BULLETIN DE LIAISON

VOL. 3 No 1

JANVIER-FÉVRIER 1977



LE CARREFOUR DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES DU QUÉBEC

890, RUE DORCHESTER EST, LOCAL 2320

MONTREAL, Qué.

Téléphone: à venir.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>Page</u>
Écho du Secrétariat général.....	3
Quoi de neuf au CAFMQ? .....	4
Le revenu minimum garanti: pour bientôt?	6
L'assistée sociale type .....	7
CCSF: Des recommandations au sujet de la famille monoparentale .....	8
À propos de la carte de membre .....	9
Un service d'assurance-vie offert à tous les membres du CAFMQ .....	10
Échos des associations locales.....	12
Dernier rapport du CNBE: <u>Le régime caché d'assistance sociale</u> .....	15

Réalisation du Bulletin

Rédaction: Louise Boivin

Mise en page et illustration: Claire Leblanc

### LE CAFMQ RE-RE-DÉMÉNAGE

Comme l'indique la page couverture de ce Bulletin, le CAFMQ déménage à nouveau. En effet, le 15 décembre dernier, le Centre de Services sociaux du Montréal métropolitain nous apprenait que l'édifice situé au 4055 de la rue Papineau serait vendu et que, par conséquent, le CAFMQ devait libérer les locaux qu'il y occupait depuis le mois de septembre.

À compter du 15 février, le secrétariat du CAFMQ sera donc logé, conjointement avec le Secrétariat de la Fédération des Unions de familles, au 890 de la rue Dorchester est, dans l'édifice du Centre hospitalier Jacques Viger.

## ÉCHO DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Bonjour,

Les Sessions régionales de formation qui se poursuivent actuellement aux quatre coins de la province m'ont enfin fourni l'opportunité de visiter les différentes régions de la province et de faire plus ample connaissance avec des membres de plusieurs associations locales. Je vous livre quelques-unes de mes observations et impressions.

Il m'est d'abord apparu que le CAFMQ et les associations locales rejoignent surtout des parents uniques auparavant engagés dans la vie conjugale et qui ont dû vivre - ou qui sont en train de la vivre - l'étape pénible de la séparation ou du divorce. De sorte que, si l'éducation des enfants - et les problèmes qui peuvent surgir dans les relations parent-enfant dus à la situation de monoparentalité - semble être une préoccupation constante, plusieurs parents uniques se soucient également beaucoup de se reprendre en main, en tant qu'individus. Selon des témoignages recueillis, l'échec du mariage serait même l'occasion, pour certains, de faire le point et d'effectuer une sorte de révolution intérieure, afin de ne pas répéter dans l'avenir les mêmes erreurs et risquer de tomber dans les mêmes pièges.

Par ailleurs, bien que l'on semble conscient de la dimension sociale et politique de plusieurs problèmes dits monoparentaux, le désir d'un engagement ou d'une orientation en ce sens de la part des associations locales est très peu exprimé. Si on en juge par plusieurs commentaires émis, c'est au CAFMQ de jouer le rôle d'agent de pression et de se préoccuper de revendiquer auprès des autorités gouvernementales des réformes au niveau des lois et la mise en place de mesures sociales plus appropriées et plus équitables pour l'ensemble des familles monoparentales.

Enfin, cette tournée m'a permis de vérifier que, quelque soit la région, la monoparentalité présente à près le même visage. A Montréal, à Val d'Or ou à Chicoutimi, les parents uniques sont en majorité des femmes dont le problème le plus aigu est l'insuffisance de revenu et pour qui l'association monoparentale représente souvent, à court terme, le seul moyen de sortir de leur isolement.

La Directrice générale,  
*Louise Boivin*  
Louise Boivin

## QUOI DE NEUF AU CAFMQ ? (outre le déménagement...)

### DÉMISSION DE LA PRÉSIDENTE

Au mois de décembre dernier, le Bureau exécutif prenait connaissance de la lettre de démission d'Aline Guay, présidente du CAFMQ depuis sa fondation. En voici le texte intégral:

*"Je désire par la présente remettre ma démission comme présidente du CAFMQ, ceci en raison de mon travail et de mes obligations familiales.*

*Je remercie tous les membres de l'Exécutif et du C.A. de leur précieuse collaboration et je souhaite que le merveilleux esprit d'équipe continue de régner pour la bonne efficacité du fonctionnement du Carrefour provincial. Tous mes vœux de succès vous accompagnent.*

*Sincèrement vôtre, Aline Guay".*

Tous les membres du CAFMQ connaissent bien Aline Guay. Il devient donc presque superflu de rappeler la tâche incroyable qu'elle a accomplie durant son mandat. Le CAFMQ doit en grande partie son existence à la ténacité et au dévouement d'Aline et le meilleur hommage à lui rendre est sans aucun doute de travailler avec ardeur au développement du CAFMQ.

(Aline Guay demeure membre du Bureau exécutif et du Con-) (seil d'administration pour un an, à titre de présidente) (ex-officio.)

### CHANGEMENTS AU SEIN DE L'EXÉCUTIF

Suite à la démission d'Aline Guay, la présidence par intérim est assumée, jusqu'à la prochaine Assemblée générale, par Hélène Pronovost, 1ère vice-présidente.

Par ailleurs, c'est Danielle Bellange-Huzel, de Matane, qui vient combler le poste laissé vacant au sein de l'Exécutif, à titre de 2e conseillère.

La nouvelle composition du Bureau exécutif se lit donc comme suit:

HÉLÈNE PRONOVOST	PRÉSIDENTE PAR INTÉRIM
SUZANNE TESSIER	1-VICE-PRÉSIDENTE
NICOLE LEDOUX	2-VICE-PRÉSIDENTE
ANNE-MARIE BOUTHILLIER	SECRÉTAIRE
JACQUES TOUPIN	TRÉSORIER
PHILIPPE AUBÉ	1-CONSEILLER
DANIELLE BELLANGE-HUZEL	2-CONSEILLER
ALINE GUAY	PRÉSIDENTE EX-OFFICIO

## QUOI DE NEUF AU CAFMQ? (Suite)

### NOUVELLE VENUE AU SECRÉTARIAT DU CAFMQ

Au cours du mois de décembre, le CAFMQ dénichait (enfin!) une secrétaire-comptable-réceptionniste, en la personne de Claire Leblanc.

Originnaire du Saguenay, Claire vit depuis quelques mois à Longueuil, avec ses trois enfants. Elle est membre de l'Association Vie Nouvelle de Longueuil.

L'engagement de Claire Leblanc fait suite à une offre d'emploi adressée aux membres des associations de la région de Montréal et de la Rive-sud.

### ATELIERS DE SENSIBILISATION

Lors de sa réunion régulière le 8 janvier dernier, le Bureau exécutif acceptait de collaborer avec la Commission des droits de la personne dans la mise sur pied et la réalisation d'un programme d'ateliers de sensibilisation sur les attitudes de la société et la famille monoparentale.

Ces ateliers sont offerts à tous les membres du CAFMQ de la région de Montréal et c'est Anne-Marie Bouthillier, secrétaire du Bureau exécutif qui a été mandatée pour assurer au nom du CAFMQ, la responsabilité de ces ateliers.

### NOUVELLES ASSOCIATIONS AFFILIÉES AU CAFMQ

Depuis janvier, trois nouvelles associations se sont jointes au CAFMQ. Ce sont:

L'Association des gens seuls de HULL,  
dont la responsable est RACHEL NAULT  
\* \* \* \*

L'Association des veuves de MONTREAL  
\* \* \* \*

L'Association uniparentale  
(Chapitre POINTE-AUX-TREMBLES)  
Responsable WILLIAM LAVOIE.

### BIENVENUE À CES TROIS ASSOCIATIONS

## LE REVENU MINIMUM GARANTI: POUR BIENTÔT ?

Le 20 janvier dernier, le sous-ministre adjoint à la planification, M. Aubert Quellet, déclarait à Nicole Beauchamp du journal La Presse que le ministère des Affaires sociales "va soumettre d'ici un mois au plus (donc en février) au Conseil des ministres un projet de mise en place progressive du revenu familial garanti".

En fait, souligne dans son article Nicole Beauchamp, on repêche aux oubliettes le programme figolé par un Comité interministériel sur la révision de la sécurité du revenu que l'ancien ministre Claude Forget avait dévoilé au début de l'année dernière. Les hauts fonctionnaires se sont attelés à la tâche de remettre à jour les données de 1975 sur lesquelles se base ce rapport. Ce travail d'ajustement leur permettra de proposer au Conseil des ministres des alternatives quant à l'implantation progressive d'un régime familial garanti, notamment au plan du nombre de familles admissibles à ce régime.

On se rappelle qu'à l'époque le ministre Claude Forget alléguait que le programme de revenu familial garanti ne se matérialiserait pas avant 1978 et qu'il dépendait de trois facteurs: la conjoncture économique, d'éventuels accords sur le partage des coûts avec Ottawa et le remaniement administratif. A son tour, le gouvernement Lévesque, s'il retient la formule, devra trancher sur les seuils d'admissibilité aux suppléments de revenu que verserait l'Etat et sur le seuil de revenu minimum garanti. Ces décisions politiques sous-tendent aussi des pèlerinages plutôt essoufflants sur la colline parlementaire outaouaise où loge le grand argentier du pays.

À SUIVRE.....

<p>+</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 9 DÉCEMBRE 1976</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; width: 80%; margin: 0 auto;"/> <h2 style="text-align: center; margin: 0;">Au Québec, 80,000 familles monoparentales vivraient sous le seuil de la pauvreté</h2>	<p>Il y aurait au Québec actuellement 130,000 familles monoparentales, et 60% d'entre elles auraient un revenu de moins de \$5,000 par année, c'est-à-dire sous le seuil de la pauvreté, situe aux alentours de \$7,000 selon le Conseil Economique du Canada. Ces familles sont évi-</p>	<p>demment dépendantes des allocations d'aide sociale.</p> <p>Dans un communiqué remis hier à la presse, le Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec (CAFMQ) invite le nouveau ministre des Affaires sociales, le Dr Denis</p>	<p>Lazure à faire connaître au plus vite les mesures sociales qu'il entend préconiser pour permettre à ces familles de vivre décemment. Le CAFMQ demande au gouvernement de garantir aux familles monoparentales un revenu au moins égal au seuil de la pauvreté.</p>
---	---	---	---

L'ASSISTÉE SOCIALE TYPE

( La Presse, 4janvier 1977)

ELLE A PLUS DE 40 ANS ET VIT A MONTRÉAL AVEC DEUX ENFANTS. VEUVE, CÉLIBATAIRE OU DIVORCÉE, ELLE RETIRE APPROXIMATIVEMENT \$325 PAR MOIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, EN PLUS DE SES ALLOCATIONS FAMILIALES QUI ATTEIGNENT \$41.72. UN GRAND TOTAL MENSUEL DE \$366.72. C'EST L'ASSISTÉE SOCIALE TYPE AU QUÉBEC.

---

(...) À l'heure actuelle, et contrairement à la croyance populaire, on trouve parmi la clientèle du MAS relativement peu de chômeurs en état de travailler.

Les statistiques du ministère indiquent en fait que, sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, on en trouve moins de 10 pour cent dans la catégorie "homme, apte au travail mais sans emploi".

Une explication

Au nombre des facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène, les fonctionnaires notent le fait que de plus en plus de mères célibataires renoncent à donner leur enfant pour adoption, quitte à compter sur l'aide sociale pour subvenir à ses besoins.

Même phénomène découlant du recours plus fréquent au divorce. "Dans beaucoup de cas, explique-t-on, au moins un des conjoints devient rapidement un assisté social. ET C'EST LE PLUS SOUVENT CELUI QUI CONSERVE LA GARDE DES ENFANTS."

LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME (CCSF) :  
DES RECOMMANDATIONS AU SUJET DE LA FAMILLE MONOPARENTALE

---

Dans le Bulletin du mois d'août dernier, on retrouvait un résumé de l'Enoncé de principe sur une nouvelle orientation de politiques concernant la famille monoparentale rédigé par le CCSF en mai 1976.

Lors de sa première réunion de l'année 1977, tenue à Ottawa, le CCSF a rendu publiques les six (6) recommandations suivantes au sujet de la famille monoparentale formulées à partir de cet Enoncé de principes.

Recommandations

1. Une attention immédiate devrait être accordée à la différence de capacité de gagner qui existe actuellement entre les hommes et les femmes, en vue d'une restructuration du marché du travail. Une telle restructuration nécessiterait une évaluation:
  - a) rôle du travail à temps partiel dans l'économie;
  - b) problème de la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail;
  - c) de la réalité du problème économique complexe de la famille monoparentale.
2. Lorsqu'il y a dissolution du mariage, le principe de l'égalité des droits et des responsabilités signifie qu'il y aura égalité aussi par rapport aux procédures et aux motifs de divorce; les partenaires devraient avoir droit à une part équitable des biens acquis au cours du mariage. On aura recours à des dispositions particulières relatives à la sécurité sociale et à la pension pour le conjoint au foyer en raison de son travail au foyer; et les décisions relatives à la garde des enfants seront prises dans le plus grand intérêt de ceux-ci.
3. Il faut amender les lois actuelles sur les bien matrimoniaux pour les rendre conformes au principe de l'égalité d'association dans le mariage et ces modifications doivent faire l'objet de consultations fédérales-provinciales afin de prévenir les conflits juridiques entre les provinces en ce qui concerne la répartition des biens et les domaines connexes.
4. Que les tribunaux, avec l'appui des services de soutien voulus, assument la responsabilité de recouvrer les pensions et de faire respecter les jugements d'entretien.



CCSF (Suite)

5. Que toutes les juridictions en cause entreprennent dès maintenant les démarches en vue d'instituer un processus permettant au système judiciaire de verser les allocations d'entretien lorsqu'elles arrivent à échéance, que les versements aient été reçus ou non par les tribunaux (Caisse des pensions entretien).
6. Qu'un registre central des jugements des tribunaux de toutes juridictions au Canada concernant la garde et l'entretien des enfants de parents séparés ou divorcés soit établi et tenu par le gouvernement du Canada.

\*\*\*\*\*

À PROPOS DE LA CARTE DE MEMBRE

On se souvient que lors du Conseil d'administration du 10 octobre dernier, le consensus avait été fait quant à l'émission d'une carte de membre uniforme pour tous les membres du CAFMO. Cette carte devait être acheminée aux associations.

A une réunion régulière du Bureau exécutif le 6 novembre dernier, Didier Blard, de l'Association DIV-O-SEP, acceptait la responsabilité de la finalisation et de l'impression de cette carte de membre.

Depuis quelques semaines, plusieurs membres commencent à s'impatienter et se demandent si cette carte viendra un jour. Eh bien oui, elle sera prête incessamment, nous confirmait récemment Didier Blard (le retard est dû à de nombreux problèmes techniques et autres...) et nous espérons pouvoir l'acheminer aux associations au mois de février (malgré le déménagement).

\*\*\*\*\*

## UN SERVICE D'ASSURANCE-VIE OFFERT À TOUS LES MEMBRES DU CAFMQ

---

Grâce à une entente que nous avons conclue avec les Artisans Coopvie, le 1er avril 1976, les membres du CAFMQ peuvent bénéficier d'un service d'assurance-vie leur permettant de se protéger et d'assurer la vie des enfants dont ils ont la charge.

Il s'agit d'un régime d'assurance basé sur le principe de l'assurance collective. Notre organisme regroupant un nombre imposant de membres de tout âge, nous a permis d'obtenir des conditions d'assurance fort avantageuses et ceci, tant au niveau des conditions d'admissibilité au régime, de la protection et des primes.

Près de 200 membres bénéficient déjà de ce service d'assurance. En effet, le 1er avril 1976, Les Artisans Coopvie procédèrent à l'instauration de notre régime d'assurance-vie auprès de 10 associations locales. Les autres associations furent invitées à offrir le même service à leurs membres le 1er mai, le 1er juin et le 1er juillet.

Afin de bien renseigner les membres, Les Artisans Coopvie déléguèrent dans plusieurs de nos associations locales, leur équipe de représentants spécialisés. Là où ce n'était pas possible d'avoir de représentants, de la documentation fut mise à la disposition des membres.

Si vous ne bénéficiez pas déjà de ce service d'assurance, vous avez encore l'opportunité de vous en prévaloir puisque nous venons de renouveler notre entente aux mêmes conditions avec Les Artisans Coopvie.

### Qui peut profiter de ce régime collectif d'assurance-vie?

Tous les membres du CAFMQ âgés de 64 ans et moins peuvent profiter de ce service d'assurance-vie. Les membres assurés pourront renouveler annuellement leur protection même s'ils sont âgés de 65 ans et plus. Les enfants des membres sont admissibles à compter de la 15e journée de leur naissance jusqu'à 18 ans ou 25 ans s'ils sont étudiants.

Aucun examen médical n'est requis.

### Où s'adresser pour se procurer cette protection?

À votre association monoparentale. Le Président de votre association ou la Présidente ou la personne responsable des assurances vous indiquera la date, selon votre association locale où vous pourrez adhérer au régime.

## UN SERVICE D'ASSURANCE... (suite)

### Quelles protections prévoit ce régime d'assurance-vie collectif?

Une prestation d'assurance-vie de \$5,000. pour les membres de 54 ans et moins, de \$2,500. pour ceux âgés de 55 ans à 64 ans et de \$1,250. de 65 ans à 69 ans, et \$1,000. pour ceux âgés de 70 ans et plus.

Egalement, le régime prévoit un montant d'assurance supplémentaire égal au montant déjà mentionné si le décès résulte d'un accident.

Chaque enfant assuré bénéficie d'une prestation d'assurance-vie de \$1,000.

### La prime à verser:

La prime annuelle varie de \$20. à \$60. pour les membres et de \$22. à \$60. pour les membres avec enfants, selon la catégorie d'âge à laquelle le membre appartient.

### Un membre qui déménage après avoir souscrit au régime peut-il conserver sa protection?

Oui. Soit en demeurant membre de l'association auprès de laquelle il a souscrit au programme ou en faisant transférer son assurance à la nouvelle association monoparentale à laquelle il appartient maintenant, s'il s'agit d'une association affiliée au CAFMQ.

### Que se passe-t-il dans le cas d'un abandon de participation au CAFMQ ?

Lorsqu'un membre assuré âgé de 64 ans et moins cesse sa participation dans l'association, il peut transformer le montant d'assurance alors en vigueur en contrat régulier émis par Les Artisans Coopvie.

### Police d'assurance:

Chaque nouvel assuré recevra par l'intermédiaire de son association locale un certificat d'assurance.

### Peut-on détenir plus d'une protection d'assurance collective auprès de Les Artisans Coopvie?

Oui. Chaque régime d'association est traité séparément.

## ÉCHOS DES ASSOCIATIONS LOCALES

... de CHICOUTIMI

Avez-vous le goût de vous retremper dans l'ambiance d'il y a cent ans? Si oui, rendez vous à Chicoutimi, entre les 10 et 20 février et participez au CARNAVAL DU BOUT DU MONDE: l'Association régionale du Saguenay-Lac Saint-Jean (dont la responsable est Ghyslaine Caron-Leduc) vous y invite cordialement.

XX

... de ROUYN

L'Association Parents unigues de Rouyn effectuera bientôt un nouveau départ. En effet, Lucienne Carlos, responsable de l'association depuis plusieurs mois, vient de quitter le groupe et on s'affaire présentement à donner à l'association un nouvel élan et de nouveaux leaders...

XX

... de SHERBROOKE

Le Cercle Solidaire entrevoit encore pour les prochains mois de nombreuses activités, notamment:

- le 5 février, rendez-vous au Carnaval de Québec;
- le 19 février, danse de la Saint-Valentin, au Club Sportif de Sherbrooke (Prix d'entrée: \$3.50, buffet inclus);
- en mars, un sleigh-ride est aussi prévu.

Suzanne Tessier du Cercle Solidaire invite cordialement tous les membres des autres associations à participer à ces activités.

XX

... de BAIE-COMEAU

Nous apprenions récemment que Philippe Aubé, membre très actif du Cercle amical Manicouagan et conseiller au Bureau exécutif du CAFMQ, est gravement malade.

Nous avons du mal à imaginer Philippe, toujours si plein de vie, terrassé par la maladie et nous espérons vivement qu'il recouvrera rapidement la santé.

ÉCHOS DES ASSOCIATIONS (Suite)

... du MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

La responsable de l'Association Monovie d'Ahuntsic, Thérèse Beaudry, nous faisait parvenir récemment la liste de leurs activités à venir, dont:

le 13 février, une excursion en autobus au Mont Saint-Bruno (ski de fond et raquettes);

au début d'avril, une partie de sucre.

Pour toute information, communiquez avec Thérèse Beaudry, à 381-1236 ou à 389-3688.

XX

VIVRE À NOUVEAU, regroupement de familles monoparentales situé au 117, rue Blainville est, à Sainte-Thérèse, et dont la responsable est Marie-Thérèse Gordon, invite les membres de d'autres associations à venir assister à leurs prochaines rencontres d'information et d'échange en compagnie de personnes-ressources:

le 8 février: - Le Budget pour une famille à parent unique;

- Le CAFMQ;

le 22 février: - L'accessibilité au marché du travail pour les femmes qui en ont été longtemps absentes;

- L'impôt;

les 8 et 22 mars: - Informations juridiques.

XX

L'Association des femmes chefs de famille de Montréal-Nord se prépare activement pour un camp d'hiver, les 4, 5 et 6 mars prochains.

Dans le cadre d'un programme de camp familial préparé par l'équipe de moniteurs et d'animateurs des "Grèves" de Contrecoeur, les mères et leurs enfants pourront s'adonner aux sports d'hiver (divers) et profiter de la nature qu'on souhaite clémente, à la veille du printemps.

....MONTREAL MÉTROPOLITAIN (suite)

Dans le bulletin de janvier de l'Association Vie Nouvelle à Longueuil, on retrouvait, en page 27, le texte suivant, reproduit intégralement pour le bénéfice des lecteurs du Bulletin du CAFMQ.

DIX MOYENS DE TUER UNE ASSOCIATION

L'inertie et la non-participation constituent les principaux ennemis des groupes sociaux et communautaires. Les gestes énumérés ci-bas représentent un véritable "programme d'inaction" susceptible d'affaiblir tout organisme.

Voici donc dix moyens de tuer une association:

- 1) N'assistez pas aux réunions.
- 2) Si vous venez par hasard, arrivez trop tard.
- 3) Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 4) N'acceptez jamais de poste, c'est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 5) Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du Comité, mais si vous en faites partie, ne faites jamais de suggestions.
- 6) Si le président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire: après la réunion, dites à tout le monde comment les choses auraient dû se passer.
- 7) Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand d'autres membres retroussent leurs manches et donnent leur temps de tout coeur et sans arrières-pensées, plaignez-vous que l'association est conduite par une clique pleine de vanité.
- 8) Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible.
- 9) Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux membres.
- 10) Plaignez-vous qu'on ne publie jamais rien sur le sujet de votre activité.

**DERNIER RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE (CNBE) :  
LE RÉGIME CACHÉ D'ASSISTANCE SOCIALE**

---

(Disponible gratuitement en écrivant au CNBE,  
Immeuble Brooke Claxton  
Ottawa K1A 0K9 )

Le Conseil national du bien-être social publiait en novembre dernier un rapport sur le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers intitulé Le régime caché d'assistance sociale.

Ce rapport nous apprend notamment qu'il existe au Canada deux régimes d'assistance sociale: un pour les pauvres et un pour le reste de la population et les principaux bénéficiaires de ce dernier régime ne sont certes pas les pauvres. On parle, bien sûr, de la Loi sur l'impôt sur le revenu.

Le rapport souligne que cette loi de l'impôt dissimule, littéralement, des dépenses gouvernementales s'élevant à plusieurs milliards de dollars; ce sont ces dépenses qui sont à la base du régime canadien caché d'assistance sociale à l'intention des personnes à l'aise. La Loi cache ces dépenses de façon si efficace que les gouvernements n'en publient pas le montant total - ils ne le calculent même pas. Très peu de citoyens ordinaires, c.a.d. les contribuables des classes moyenne et inférieure, savent même qu'il se fait de telles dépenses. Ils ne savent pas non plus que ce sont eux qui supportent le plus lourd du poids de ce coût, tandis que les riches en tirent, eux, le plus grand profit.

Tandis que l'on considère généralement le régime d'assistance sociale, ajoute le Conseil dans son rapport, comme un don charitable de la part du gouvernement, c'est le contraire qui se produit dans le cas des paiements accordés par l'entremise du régime d'impôt. En effet, alors que l'on reçoit avec une certaine honte l'assistance sociale, les subventions fiscales sont considérées comme la preuve de l'organisation judicieuse de ses affaires. On admire l'avocat ou le comptable astucieux qui réussit à obtenir une subvention fiscale pour son client grâce à des combinaisons compliquées. Plusieurs considèrent même la fraude fiscale comme une faute légère, tandis que l'obtention d'assistance sociale quand on n'y a pas droit est interprétée comme un grave délit.

Si on examine attentivement, chaque année, les dépenses gouvernementales directes pour la sécurité de revenu, les services de soins aux enfants et le logement public, pourquoi ne pas en faire autant, demande le Conseil, pour les programmes de subventions fiscales à l'intention des gens qui jouissent d'intérêts de banque et de placements considérables?

Le Conseil national du bien-être exige une réforme fiscale, réforme qui pourrait enfin fournir l'argent nécessaire pour assurer aux pauvres du Canada le revenu garanti adéquat dont ils sont privés depuis si longtemps.